

REGLEMENT JEU CONCOURS INSTANT WIN URBANSOCCER

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société URBANSOCCER, représentée par sa Présidente Soccer5 France, S.A.S au capital social de 1 203 500,00€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 491 537 999 (ci-après la « Société Organisatrice »), ayant son siège social au 13 rue de Sarliève à Cournon-d'Auvergne (63800), organise, du 14 juin 2018 au 15 juillet 2018, un jeu intitulé « Révèle le gagnant qui est en toi » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion :

- Des membres du personnel URBANSOCCER, et de toutes sociétés affiliées
- Plus généralement, toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu

URBANSOCCER se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions, toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier du lot.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DU JEU

3.1 Modalités de participation

- Le principe du Jeu est l'instant gagnant, à raison d'instant gagnants prédéterminés pendant la Durée du jeu concours.
- Pour jouer, le participant doit :
 - Se connecter à la plateforme digitale jeu.urbansoccer.fr
 - Compléter l'ensemble des champs obligatoires :
 - Choisissez votre centre
 - Nom
 - Prénom
 - Email
 - Téléphone portable
 - Accepter le règlement du jeu
 - Valider sa participation en cliquant sur « Je tente ma chance »

Pour toute question, le participant est invité à envoyer un email à l'adresse suivante : communication@urbansoccer.fr

3.2 Soumissions non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les Soumissions :

- Réalisées après la fin de la durée ;
- Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus ;
- Réalisé par le biais d'un logiciel et/ou un autre moyen de participation automatique.
- Réalisées par des agents ou des tiers.

3.3 Nombre de participations par personne

Pendant toute la durée du Jeu, plusieurs participations par personne sont possibles mais chacun des participants ne pourra participer qu'une seule fois par jour. Les méthodes de participation automatiques au moyen de logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle est interdite. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

3.4 Jeu gratuit sans obligation d'achat

Aucun droit d'inscription ne sera exigé.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés en direct au moment de la participation du gain ou non d'un lot. Le gros lot final, sera lui attribué par tirage au sort lorsque les participants auront validé leur email de participation.

La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Jeu.

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

- 300 Gymbags UrbanSoccer
- 600 entrées Gymlib
- 1 200 consommations au choix
- 2100 barres chocolatées
- 300 anniversaires formule « Ligue 1 »
- 4500 heures de jeu valables de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi
- Lot Final, tiré au sort parmi l'ensemble des participants ayant validés leur participation par email :
 - 2 Places (sèches) pour 1 match de poule de Ligue Des Champions au Parc des Princes

- 100€ de consommations prépayées à l'Indiana Café Saint Cloud
- 1 nuitée pour 2 personnes au Mercure Porte de Saint Cloud

Les dotations attribuées ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants.
Les dotations ne peuvent être échangées.
URBANSOCCER se réserve la possibilité de retirer ou suspendre le Jeu.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

URBANSOCCER est responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel confiées par les participants.

Pour participer au Jeu, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant et notamment :

- Leur centre favori
- Leur Nom
- Leur Prénom
- Leur Email
- Leur Téléphone portable

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu sur jeu.urbansoccer.fr ou sur simple demande à communication@urbansoccer.fr

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

URBANSOCCER se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, URBANSOCCER se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 8 : LIMITES DE RESPONSABILITE

7.1 Force Majeure.

La responsabilité d'URBANSOCCER ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

7.2 Report du Jeu.

URBANSOCCER se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée et de reporter toute date annoncée.

7.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet.

URBANSOCCER s'engage à maintenir son site jeu.urbansoccer.fr dans un état de fonctionnement normal, et ce 24h/24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, URBANSOCCER ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, y compris de la soumission, notamment sur les réseaux sociaux,
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site jeu.urbansoccer.fr et la participation des participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 9 : LITIGES

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.